

AT/MK.-

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

RESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DE LA JUSTICE
ET DE LA LEGISLATION

DECRET N°63- 442 /PR-MJL.-

PORTO-NOVO, le 16 Septembre 1963.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE.-

Vu la loi n°60-36 du 26 novembre 1960, portant constitution de la République du Dahomey ;

Vu le décret n°63-320/PR-MJL du 13 juillet 1963, portant mesures gracieuses en faveur de certains condamnés ;

Sur le rapport du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation ;

DECRETE :

ARTICLE 1.- Bénéficient de :

1°/- Libération conditionnelle -

- 1)- ADJOTCHO Gbaassi, né vers 1932 à Agboli-Kpodji (Sinhoué) Sous-préfecture d'Abomey, fils de feu Adjotcho et de Anagonou, cultivateur, condamné le 20 décembre 1962 à 15 mois d'emprisonnement par le tribunal correctionnel d'Abomey pour abattage de palmiers à huile, (détenu à la prison civile d'Abomey).
- 2)- GBEFFOKPO Kanadingnan, né vers 1926 à Hon, canton de Zogbodomey, Sous-préfecture d'Abomey, fils de feu Gbef-fokpo et de feu Nassi, cultivateur, condamné le 3 janvier 1963 à 15 mois d'emprisonnement par le tribunal correctionnel d'Abomey pour abattage de palmiers à huile, (détenu à la prison civile d'Abomey) ;
- 3)- DOHOUAN Djènonlo, né vers 1907 à Gboli-Houala, canton de Sinhoué, (Sous-préfecture d'Abomey), fils de feu Dohouan et de feu Naga, marié 4 enfants, cultivateur, condamné le 7 février 1963 à 12 mois d'emprisonnement par le tribunal correctionnel d'Abomey pour abattage de palmiers à huile, (détenu à la prison civile d'Abomey) ;
- 4)- HOUNGAN Casimir, né vers 1941, à Kandi, fils de feu Houngan Joseph et de Houédanou, commis à la carrière de Dan, condamné le 21 mars 1963 à 12 mois d'emprisonnement par le tribunal correctionnel d'Abomey pour détournement (détenu à la prison civile d'Abomey) ;
- 5)- TOBOE Aholou Allodo, né vers 1922 à Zounzommé, canton de Sinhoué, (Sous-préfecture d'Abomey), fils de Toboé et de Awankponto, cultivateur, condamné le 11 janvier 1963 à 8 mois d'emprisonnement par le tribunal correctionnel d'Abomey pour abattage de palmiers à huile (détenu à la prison civile d'Abomey) ;

- 6)- AVOUNMEDE Adjagoudoumè, né vers 1932 à Dékanmè canton de Sinhoué (Sous-préfecture d'Abomey), fils de feu Adjagoudoumè et de Sogbossi, condamné le 7 février 1963 à 12 mois d'emprisonnement par le tribunal correctionnel d'Abomey pour abattage de palmiers à huile, (détenu à la prison civile d'Abomey) ;
- 7)- BLAKA Houégbadja Kpogba, né vers 1913 à Gbnzoun, canton de Sinhoué (Sous-préfecture d'Abomey) fils de feu Blaka Houégbadja et de feu Kloklo, marié 2 enfants, cultivateur, condamné le 15 février 1963 à 6 mois d'emprisonnement par la Cour d'appel de Cotonou pour abattage de palmiers à huile (détenu à la prison civile d'Abomey) ;
- 8)- TCHAME Alokpon, né vers 1936 à Tindji-Adjoko, Sous-préfecture d'Abomey, fils de feu Sèhamè et de Agassoussi, condamné le 14 février 1963 à 13 mois d'emprisonnement par le tribunal correctionnel d'Abomey pour abattage de palmiers à huile (détenu à la prison civile d'Abomey) ;
- 9)- TINNEME Atanasso, né vers 1928 à N'Gbèhan, Sous-préfecture de Savalou, fils de Tinnomè et de Tohoué, cultivateur, condamné le 4 juillet 1963 à 2 mois d'emprisonnement par le tribunal correctionnel d'Abomey pour vol (détenu à la prison civile d'Abomey) ;
- 10)- ALIA Tognissè, dit Jean, né vers 1945 à Houawé-Zounsonsa, Sous-préfecture d'Abomey, fils de Alia Thomas et de Nahoui, forgeron, condamné le 18 juillet 1963 à un mois d'emprisonnement par le tribunal correctionnel d'Abomey pour vol (détenu à la prison civile d'Abomey) ;
- 11)- ASSIGBE Tokpassi, né vers 1931 à Avogbanna, fils de Assigbè et de Badoussi (Abomey), condamné le 4 janvier 1962 à 2 ans d'emprisonnement et 10.000 Fcs de dommages-intérêts par le tribunal correctionnel d'Abomey pour recel (détenu à la prison civile de Dassa-Zoumè) ;
- 12)- GANSE Djossin dit Agossou, né vers 1906 à Sinhoué (Sous-préfecture d'Abomey), de Gansè et de Nakpè, condamné le 4 janvier 1962 à 2 ans d'emprisonnement pour vol par le tribunal correctionnel d'Abomey (détenu à la prison civile de Dassa-Zoumè) ;
- 13)- KPETEHOTO Assan dit Kpèhounton, né vers 1931 à Sinhoué (Sous-préfecture d'Abomey), fils de Kpétèhoto et de Nahoui, condamné le 4 janvier 1962 à 2 ans d'emprisonnement pour complicité de vol (détenu à la prison civile de Dassa-Zoumè) ;
- 14)- EKPODO Adjakossan, né vers 1902 à Follé (Sous-préfecture d'Abomey), fils de feu Ekpodo et de feu Nonon, condamné le 17 janvier 1963 à un an d'emprisonnement, 40.000 Fcs de dommages-intérêts par le tribunal correctionnel d'Abomey pour recel, (détenu à la prison civile de Dassa-Zoumè) ;
- 15)- TOKPASSI Akokpé, né vers 1929 à Avogbanon (Sous-préfecture d'Abomey), fils de Tokpassi et de Navo, condamné le 4 janvier 1962 à 2 ans d'emprisonnement, 10.000 Fcs de dommages-intérêts par le tribunal correctionnel d'Abomey pour recel, (détenu à la prison civile de Dassa-Zoumè) ;

- 16)- ABAHOU Hounvèyékpou, né vers 1931 à Avogbanan (Sous-préfecture d'Abomey), fils de Agahoun et de Hoonou, condamné le 4 janvier 1962 à 2 ans d'emprisonnement et 10.000 Frs de dommages-intérêts par le tribunal correctionnel d'Abomey pour vol, (détenu à la prison civile de Dassa-Zoumé) ;
- 17)- AROUNA Sadou, né vers 1935 à Firoungou (République du Niger), fils des feus Arouna et Zéli, matelassier, condamné le 20 octobre 1961 à 3 ans d'emprisonnement pour recel (détenu à la prison civile de Kouandé) ;
- 18)- KOUAGOU N'Tia Oyanto, né vers 1925 à Koutanougou (Sous-préfecture de Natitingou), fils de N'Da Kouagou et de SEKOU Téma, cultivateur, condamné le 18 avril 1963 à 6 mois d'emprisonnement et 5.000 Frs de dommages-intérêts pour coups et blessures volontaires (détenu à la prison civile de Kouandé) ;
- 19)- INOUSSA Lassissi, né vers 1920 à Porto-Novo, fils de Lassissi et de Sadatou, condamné le 11 octobre 1961 à 3 ans d'emprisonnement pour escroquerie par le tribunal correctionnel de Cotonou, (détenu à la prison civile d'Allada) ;
- 20)- LATE COFFI Assanté, né vers 1936 à Koumassi, fils de feu Laté et de Seiwa, teinturier, condamné le 27 novembre 1962 par le tribunal correctionnel de Cotonou à 2 ans d'emprisonnement pour escroquerie (détenu à la prison civile d'Allada) ;
- 21)- HOUNKANRIN Sènakpo, né vers 1920 à Tori-Agouakou (Sous-préfecture d'Allada), fils de Sènakpo et de Gbovoédjan, cultivateur, condamné le 11 décembre 1962 par le tribunal correctionnel de Cotonou à 20 mois d'emprisonnement pour abattage de palmiers à huile, (détenu à la prison civile d'Allada) ;
- 22)- DOSSOU Hounmènou, né vers 1921 à Tori-Agouako (Allada) fils de Hounmènou et de Lokpognadji, cultivateur, condamné le 11 décembre 1962 à 16 mois d'emprisonnement par le tribunal correctionnel de Cotonou pour abattage de palmiers à huile, (détenu à la prison civile d'Allada) ;
- 23)- DEBADANON Hounsou Boto, né vers 1922 à Dodji-Bata (Allada), fils de feu Débadanon et de feu Doffonontien cultivateur, condamné le 27 décembre 1960 à 3 mois d'emprisonnement par le tribunal correctionnel de Cuidah pour abattage de palmiers à huile, (détenu à la prison civile d'Allada) ;
- 24)- AGBODE Pierre, né vers 1920 à Zè-Hècanmé, Sous-préfecture d'Allada, fils de feu Agbodé et de Zansi, cultivateur, condamné le 26 mars 1963 à 3 mois d'emprisonnement par le tribunal correctionnel de Cotonou pour abattage de palmiers à huile, (détenu à la prison civile d'Allada) ;
- 25)- SIDI Amadou, né vers 1934 à Tombouctou (Soudan), fils de Sidi et de feu Mariana, marchand ambulant, condamné le 31 mars 1961 à 3 ans d'emprisonnement et à 5 ans d'interdiction de séjour par le tribunal correctionnel de Cotonou pour vol. (détenu à la prison civile de Grand-Popo) ;

- 26)- AMOUSSOU Kadja, né vers 1918 à Ouidah, fils des feus Amoussou et Akouéba, célibataire, père de 2 enfants, cultivateur, condamné le 4 mars 1963 à un an d'emprisonnement par le tribunal correctionnel de Ouidah pour vol, (détenu à la prison civile de Grand-Popo) ;
- 27)- SOSSOU Kossi, âgé de 30 ans environ, né à Aplahoué, fils des feus Sossou et Houessa, condamné le 8 mars 1963 à un an d'emprisonnement par le tribunal correctionnel de Ouidah pour vol et vagabondage, (détenu à la prison civile de Grand-Popo) ;
- 28)- HAMBADA Dégbé, né vers 1940 à Awane (Athiémé), fils de Hambada et de Houésinnn, marié, 2 enfants, condamné le 26 mars 1963 à un an d'emprisonnement par le tribunal correctionnel de Ouidah pour vol, (détenu à la prison civile de Grand-Popo) ;
- 29)- QUENUM Siméon Antoine, né vers 1922 à Gbodjè-Cococodji (Abomey-Calavi), fils des feus QUENUM Antoine et Bodjo Cadja, chauffeur, marié, 2 enfants, condamné le 4 décembre 1957 à 12 ans de travaux forcés et 10 ans d'interdiction de séjour par la Cour d'assises de Cotonou pour vol qualifié, (détenu à la prison civile de Sakété) ;
- 30)- MOUSSA Amidou, né vers 1921 à Dori (Niger), fils des feus Moussa et Ramatou, commerçant, célibataire sans enfants, condamné le 12 janvier 1961 à 5 ans d'emprisonnement et 5 ans d'interdiction de séjour par le tribunal correctionnel de Cotonou pour vol, (détenu à la prison civile de Sakété) ;
- 31)- MOLEGBE Adéochoun, né vers 1922 à Zian, Sous-préfecture de Sakété, fils des feus Molègbè Fafounhekè, cultivateur, condamné le 3 juillet 1962 à 15 mois d'emprisonnement par le tribunal correctionnel de Cotonou pour abattage de palmiers à huile, (détenu à la prison civile de Sakété) ;
- 32)- ANIAMBOSOU Eusèbe Kokou, né vers 1935 à Ouidah, fils de ANIAMBOSOU Lucien Comlan et de GOMEZ Marthe, peintre, célibataire, sans enfants, condamné le 16 février 1962 à 3 ans d'emprisonnement pour vol, (détenu à la prison civile de Sakété) ;
- 33)- ANIKPENOU Godonou, né vers 1928 à Avagbodji (Adjohon), fils de Anikpénou Zannou et de AHIGBE Dah Vodounon, pêcheur, divorcé, 1 enfant, condamné le 21 décembre 1962 à 3 ans d'emprisonnement pour attentat à la pudeur, coups et blessures volontaires, (détenu à la prison civile de Sakété) ;
- 34)- HOUNKPONOU Hounsou Guèguè, né vers 1914 à Djodji-Bata (Sous-préfecture d'Alladā), fils de feu Hounkponou et de feu Laly, marié, 5 enfants, cultivateur, condamné le 18 décembre 1962 à 7 mois d'emprisonnement pour abattage de palmiers à huile, (détenu à la prison civile de Sakété) ;

- 36)- KEGNIDE Moustao, né vers 1926 à Yoko, Sous-préfecture de Sakété, fils de feu Kegnidé et de feu ADEBOMI, marié, 8 enfants, cultivateur, condamné le 22 janvier 1963 à 9 mois d'emprisonnement pour abattage de palmiers à huile (détenu à la prison civile de Sakété) ;
- 37)- AGBESSI Oké Jonathan, né vers 1916 à Forto-Novo, condamné le 31 décembre 1957 : a) 2 ans d'emprisonnement, b) 2 ans d'emprisonnement, 5 ans d'interdiction de séjour, c) 1 an d'emprisonnement par les tribunaux correctionnels de Cotonou et de Lomé pour vols et évasion, (détenu à la prison civile de Kétou) ;
- 38)- ZINSOU Anatole, né vers 1943 à Cotonou, condamné le 24 août 1962 à 2 ans d'emprisonnement par le tribunal correctionnel de Cotonou pour vol, (détenu à la prison civile de Kétou) ;
- 39)- OBA Idjichè, né vers 1908 à Idjitcha, Sous-préfecture de Pobé, condamné le 18 mai 1954 par la Cour d'assises du Dahomey pour assassinat, à la peine de travaux forcés à perpétuité, (détenu à la prison civile de Pobé) ;
- 40)- AGONDJO Adogo, né à Lanta (Sous-préfecture de Zagnanado) vers 1925, fils de Agondjo et de Mignonzon Marie, condamné le 23 nov. 1962 à 6 mois d'emprisonnement par le tribunal correctionnel d'Abomey pour abattage de palmiers à huile, (détenu à la prison civile de Zagnanado) ;
- 41)- AHISSEGBE Assogba, né vers 1922 à Lanta, (Zagnanado), fils de Ahisségbé et de Sonon, condamné le 23 novembre 1962 à 7 mois d'emprisonnement par le tribunal correctionnel d'Abomey pour abattage de palmiers à huile, (détenu à la prison civile de Zagnanado) ;
- 42)- VODOUNNON Ahonon, né vers 1931 à Dovi-Dovè, (Zagnanado), fils de feu Vodounnon et de Azinman, condamné le 21 décembre 1962 à 7 mois d'emprisonnement par le tribunal correctionnel d'Abomey pour abattage de palmier à huile, (détenu à la prison civile de Zagnanado) ;
- 43)- BABALOLA Biokou, né vers 1930 à Takon (Sakété), fils de feu Biokou et de feu Akpoton, chauffeur, marié, 3 enfants, condamné le 26 mars 1963 à un an d'emprisonnement par le tribunal correctionnel de Cotonou pour blessures involontaires et contraventions connexes, (détenu à la prison civile de Bassila) ;
- 44)- GODONOU AGBE Hinnouhoi, né vers 1927 à Gbada (Adjohon), fils de Godonou Agbé et Adonsi, cultivateur, condamné le 19 avril 1963 à un an d'emprisonnement par le tribunal correctionnel de Cotonou pour abattage de palmiers à huile, (détenu à la prison civile de Djougou) ;
- 45)- AMOUSSA Sadikou, né vers 1939 à Porto-Novo, fils de Amoussa Yacoubou et de Assinahou, employé de Banque, marié, un enfant, condamné le 25 avril 1963 à 20 mois d'emprisonnement par le tribunal correctionnel de Cotonou pour

46)- HAVOHESSOU Goukpayedou, né vers 1905 à Meridjonou, Sous-préfecture de Porto-Novo, condamné le 24 février 1942 à la peine de travaux forcés à perpétuité par le tribunal criminel de Porto-Novo, commués à 25 ans de travaux forcés pour compter de la date d'écrou - Décret du 24 mai 1955, pour meurtre et vol en bande et à main armée, (détenu à la prison civile de Nikki) ;

47)- OMICHESSAN Aboudou Sani Lassissi, né vers 1922 à Adjara-Adjo (Porto-Novo), fils de Omichessan Sani et de NACHIRCU Rafata, réparateur, célibataire sans enfants, condamné le 17 août 1962 à 2 ans d'emprisonnement par le tribunal correctionnel de Cotonou pour recel, (détenu à la prison civile de Djougou) ;

2°/- Remise gracieuse de :

1)- 10 mois d'emprisonnement au nommé ZANSOUKPE Ountèvi, né vers 1924 à Sinhoué-Hounto (Sous-préfecture d'Abomey), fils de Zansoukpè et de Adouensi, cultivateur, condamné le 29 septembre 1960 à 5 ans d'emprisonnement pour vol, (détenu à la prison civile de Kouandé) ;

2)- 3 ans de travaux forcés au nommé RAOUFOU Badarou, né vers 1933 à Porto-Novo, marié sans enfants, condamné le 20 avril 1959 à 15 ans de travaux forcés par la Cour d'assises du Dahomey pour viol, (détenu à la prison civile de Bembéréké) ;

3)- 3 ans de travaux forcés au nommé ALIHOUENOU Sènou, né vers 1925 à Mitro, (Sous-préfecture d'Adjohon), marié, 9 enfants, condamné le 29 juin 1960 à 20 ans de travaux forcés et 10 ans d'interdiction de séjour pour vols à mains armées par la Cour d'assises du Dahomey, (détenu à la prison civile de Bembéréké) ;

3 ans de travaux forcés au nommé :

4)- DJO Azonhoumon, né vers 1914 à Gbégrandji (Adjohon), marié, 3 enfants, condamné le 29 juin 1960 à 15 ans de travaux forcés, 10 ans d'interdiction de séjour pour vols à mains armées par la Cour d'assises du Dahomey, (détenu à la prison civile de Bembéréké) ;

5)- 5 ans de travaux forcés au nommé NOBAYE Ogoudédji, né vers 1934 à Massè (Pobé), marié, 3 enfants, condamné le 5 juin 1960 à 15 ans de travaux forcés par la Cour d'assises du Dahomey pour coups mortels, (détenu à la prison civile de Bembéréké) ;

6)- 6 mois d'emprisonnement au nommé AFFO Agbo, né vers 1923 à Agnigbandjin (Athiémé), fils des feus Affo et Sognikin, marié, 10 enfants, condamné le 7 mars 1963 à 28 mois d'emprisonnement par le tribunal correctionnel de Ouidah pour abattage de palmiers à huile, (détenu à la prison civile de Grand-Popo) ;

7)- 6 mois d'emprisonnement au nommé ATCHODO DEY Zi vers 1939 à Tchavédji (Aplahoué), fils de Atch HOUËFA Yovossi, célibataire, sans enfants, condamné le 14 mars 1963 à 18 mois d'emprisonnement par le tribunal correctionnel de Ouidah pour vol, (détenu à la prison

- 8)- 6 mois d'emprisonnement au nommé AMOUSSOUKPO Houndjo, né vers 1933 à Oumako (Grand-Popo), fils de Amoussoukpo et de Kayi, marié, 1 enfant, condamné le 21 juin 1963 à 13 mois d'emprisonnement par le tribunal correctionnel de Ouidah pour abattage de palmiers à huile, (détenu à la prison civile de Grand-Popo) ;
- 9)- 4 ans de travaux forcés au nommé KOSSI Tomènou, né vers 1920 à Ouidah, condamné le 21 mars 1960 à 20 ans de travaux forcés et 5 ans d'interdiction de séjour par la Cour d'assises du Dahomey pour meurtre, (détenu à la prison civile de Kétou) ;
- 10)- 3 ans de travaux forcés au nommé TOSSAVI Emmanuel, né vers 1925 à Ouèssè-Zoungbaga Dahoué, fils de feu Tchokponhoué et de Anonfonon, cultivateur, condamné à 8 ans de travaux forcés par la Cour d'assises du Dahomey pour coups mortels, le 29 mai 1961, (détenu à la prison civile de Bassila) ;
- 11)- 2 ans de travaux forcés au nommé GBEMAGNADAN Assogba, né vers 1920 à Atchoussa- (canton de Bonou), fils de Gbémagnadan et de feu Anago Alédjo, cultivateur, condamné le 24 janvier 1963 à 10 ans de travaux forcés par la Cour d'assises du Dahomey pour recel qualifié, (détenu à la prison civile de Bassila) ;
- 12)- 4 ans de travaux forcés au nommé ADJOHOUNTO Plipa dit Philippe, condamné le 26 novembre 1957 à 20 ans de travaux forcés par la Cour d'assises du Dahomey pour coups mortels et meurtre, (détenu à la prison civile de Boukombé) ;
- 13)- 4 ans de travaux forcés au nommé DAKODO Koumakou, condamné le 20 mars 1958 à 20 ans de travaux forcés par la Cour d'assises du Dahomey pour violences voies de fait et viol, (détenu à la prison civile de Boukombé) ;
- 14)- 2 ans de réclusion au nommé KPERA Gaou, condamné le 26 avril 1960 à 10 ans de réclusion par la Cour d'assises du Dahomey pour viol, (détenu à la prison civile de Boukombé) ;
- 15)- 1 an d'emprisonnement au nommé FADNYI Tchanou, condamné le 27 mars 1962 à 5 ans d'emprisonnement et 5 ans d'interdiction de séjour par le tribunal correctionnel de Cotonou pour vol, (détenu à la prison civile de Boukombé) ;
- 16)- 1 an d'emprisonnement au nommé SODJINOU Dossa dit Djallé, condamné le 27 mars 1962 à 5 ans d'emprisonnement et 5 ans d'interdiction de séjour par le tribunal correctionnel de Cotonou, pour vol, (détenu à la prison civile de Boukombé) ;
- 17)- 4 ans de travaux forcés au nommé KINDJINOU Kayo, condamné le 4 décembre 1957 à 20 ans de travaux forcés et 10 ans d'interdiction de séjour par la Cour d'assises du Dahomey pour vol qualifié, (détenu à la prison civile de Boukombé) ;

- 18)- 6 mois d'emprisonnement au nommé DATCUGA Youpé, condamné le 23 octobre 1962 à 2 ans d'emprisonnement par le tribunal correctionnel de Natitingou pour recel, (détenu à la prison civile de Boukombé) ;
- 19)- 3 ans de réclusion au nommé TOGBLEKOU Kêhougnon, né vers 1932 à Tchouhoué (Aplahoué), condamné le 12 novembre 1959 à 10 ans de réclusion pour viol et complicité de viol, (détenu à la prison civile de Nikki) ;
- 20)- 6 mois d'emprisonnement au nommé AMOUSSOU Gnassounou, né vers 1929 à Adjadji Cossué (Porto-Novo), condamné le 27 septembre 1961 à 3 ans d'emprisonnement par le tribunal correctionnel de Cotonou pour vol, (détenu à la prison civile de Nikki) ;
- 21)- 6 mois d'emprisonnement au nommé OUABI Assani, né vers 1926 à Porto-Novo, condamné le 4 octobre 1961 à 3 ans d'emprisonnement par le tribunal correctionnel de Cotonou pour vol, (détenu à la prison civile de Nikki) ;
- 22)- 6 mois d'emprisonnement au nommé ROUFAL Issa, né vers 1935 à Porto-Novo, condamné le 11 octobre 1961 à 3 ans d'emprisonnement par le tribunal correctionnel de Cotonou pour complicité d'escroquerie, (détenu à la prison civile de Nikki) ;
- 23)- 6 mois d'emprisonnement au nommé MOUSTAPHA Mamadou, Djima, né vers 1929 à Porto-Novo, condamné le 11 octobre 1961 à 3 ans d'emprisonnement par le tribunal correctionnel de Cotonou pour escroquerie, (détenu à la prison civile de Nikki) ;
- 24)- 6 mois d'emprisonnement au nommé MOUTAIROU Wabi, né vers 1921 à Porto-Novo, condamné le 17 juillet 1962 à 2 ans d'emprisonnement par le tribunal correctionnel de Cotonou pour vol, (détenu à la prison civile de Nikki) ;
- 25)- 6 mois d'emprisonnement au nommé SEWANOU Agassoussi, né vers 1922 à Allada, condamné le 21 janvier 1963 à 14 mois d'emprisonnement par le tribunal correctionnel de Cotonou pour abattage de palmiers à huile, (détenu à la prison civile de Nikki) ;
- 26)- 6 mois d'emprisonnement au nommé KOCOU Tonongbo, né vers 1940 à Tori-Agooko (Allada), condamné le 22 janvier 1963 à 20 mois d'emprisonnement par le tribunal correctionnel de Cotonou pour abattage de palmiers à huile, (détenu à la prison civile de Nikki) ;
- 27)- 2 ans de réclusion au nommé ELATODE Hingnitodé, né vers 1906 à Tolli-Bossouvi (Allada), condamné le 19 janvier 1963 à 7 ans de réclusion par la Cour d'assises du Dahomey, pour meurtre, (détenu à la prison civile de Nikki) ;

28)- 4 mois d'emprisonnement au nommé DAYA Ehi, né vers 1923 à Dogbo (Athiémé), condamné le 14 juin 1963 à 12 mois d'emprisonnement par le tribunal correctionnel de Ouidah pour coups et blessures volontaires, (détenu à la prison civile d'Athiémé) ;

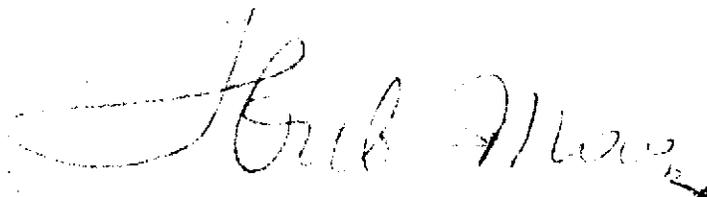
29)- 4 mois d'emprisonnement au nommé SATONDI Dégbé, né vers 1938 à Dogbo (Athiémé), condamné le 14 juin 1963 à 12 mois d'emprisonnement par le tribunal correctionnel de Ouidah pour coups et blessures volontaires, (détenu à la prison civile d'Athiémé).

ARTICLE 2.- Le Procureur général, près la Cour d'appel de Cotonou, est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au journal officiel de la République du Dahomey./-

Porto-Novo, le 16 Septembre 1963
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

AMPLIATIONS :

Présidence de la République 5
MJL..... 5
MAISD..... 1
Procureur général..... 2
Procureur de la République. 2
Sous-préfets intéressés....18
 isons intéressées.....18
JORD..... 1



H. M A G A.-